

Supprimer le compte personnel de pénibilité

CONTEXTE

Le compte personnel de pénibilité est applicable pour ses 10 critères depuis le 1^{er} juillet 2016. Toutefois, il ne peut être mis en œuvre par les entreprises. Cette mesure est synonyme de contraintes et de coûts supplémentaires que les entreprises ne peuvent pas supporter. Pour preuve les propositions des missions successives, nommées par l'exécutif, qui n'ont toujours pas permis de rendre ce dispositif compatible avec la vie des entreprises.

ENJEUX

Le coût direct de la mesure supporté par les seuls employeurs, porte gravement atteinte à la compétitivité des entreprises. Le coût indirect consécutif à l'extrême complexité de la mesure des expositions, nécessite des compétences et des moyens dont ne disposent ni les TPE, ni les PME et ni nombre d'ETI. Une telle mesure conduira à une forte augmentation des coûts de gestion administrative, et à une grave perte de compétitivité des entreprises françaises avec toutes les conséquences prévisibles en termes d'investissements et d'emplois.

EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET/OU REGLEMENTAIRES PROPOSEES

- Supprimer purement et simplement le compte pénibilité.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e),

- partage l'analyse du contexte et des enjeux développés ci-dessus relative aux conséquences désastreuses du compte pénibilité sur les entreprises et l'emploi.
- ferai proposer et défendrai un projet de loi et ferai adopter des évolutions réglementaires visant à intégrer dans les textes législatifs et réglementaires les propositions ci-dessus, si je me présente au suffrage universel et si je suis élu(e) Président(e) de la République,
- soutiendrai toute initiative législative et réglementaire visant à faire adopter les propositions ci-dessus dans le cadre de la prochaine mandature.

Fait à,

Signature

Le,

Le CRP Bretagne regroupe l'ensemble des organisations représentatives des éleveurs de porc. Il représente et oriente la production porcine régionale.